

**Extrait du registre des délibérations****CONSEIL D'ADMINISTRATION****Jeudi 20 février 2025**

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Gréy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Saisies, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaillieu, Monthian, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognax, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thônes, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 13 février 2025, s'est réuni le Jeudi 20 février 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents : 17

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Yves	BRECHE
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Naïma	KIROUANI
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés : 4

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Irène CHAPUY	Ayant donné pouvoir à Elisabeth REY
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Albertville, Allardaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Bloy, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaillieu, Manthon, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Palud, Plancharme, Queige, Rognax, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournan, Tournans-en-Savoie, Ugine, Venthan, Verrens-Arvey, Villard-sur-Daron

Objet : Finances - Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) du Val d'Arly – Renouvellement de la convention d'objectifs et de partenariat pour les années 2025-2027 - Versement d'un acompte sur la subvention 2025

Rapporteur : François GAUDIN

L'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) du Val d'Arly est une association qui œuvre dans le territoire du Val d'Arly pour proposer des services à domicile pour le développement de l'autonomie et le maintien à domicile (ménage, repassage, aide et accompagnement...) depuis de longues années.

Par délibération n°18 du 1^{er} février 2022, le Conseil d'administration approuvait la signature d'une convention d'objectifs et de partenariat avec l'ADMR du Val d'Arly pour la période 2022-2024. Cette convention arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler.

Cette nouvelle convention, dont le projet est joint en annexe, est établie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 et ce jusqu'au 31 décembre 2027. Elle fixe les modalités de soutien du CIAS Arlysère à l'association pour les actions qu'elle conduit dans l'intérêt général et qui s'inscrivent dans les politiques publiques d'action sociale que mène le CIAS.

Par ailleurs, pour mémoire, le CIAS Arlysère, pour l'année 2024 a procédé au versement d'une subvention à cette association d'un montant globale de 10 000 €.

Afin de permettre à l'ADMR du Val d'Arly de poursuivre son action et de faire face à ses dépenses de début d'année 2025, il est proposé de lui attribuer un acompte sur subvention 2025 correspondant à 70 % du montant versé en 2024 soit de 7 000 €.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention d'objectifs et de partenariat pour les années 2025-2027 avec l'ADMR du Val d'Arly ;
- approuve l'attribution d'un acompte sur subvention 2025 de 7 000 € à l'ADMR du Val d'Arly ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

